Registre des délibérations

Envoyé en préfecture le 06/03/2023

Reçu en préfecture le 06/03/2023

Publié le

ID: 064-256402579-20230220-2023_02-DE

Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique Os-Marsillon / Abidos

DÉLIBÉRATION N°2023/02

Séance du Séance du 20 février 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt février à dix-huit heures, le Comité Syndical de ces Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MIRASSOU Jean-Claude, Président.

<u>Présents</u>: M. BRUNO Jacques, Mme CAZALET Mélinda, M. CHAFFANEL Christian, M. de GRANGE Edouard, Mme DONNAY Vanessa, Mme JOUBERT Mireille, M. MIRASSOU Jean-Claude, M. TOULOUSE Jérôme.

Absents excusés: Mme AGRAFEIL Karine,

<u>Absents mais ayant donné pouvoir</u>: Mme BACARDATZ Martine (pouvoir à Mme CAZALET Mélinda)

Mme CAZALET Mélinda a été nommée Secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION DE DEMANDE D'ADMISSION EN NON-VALEURS

Vu le Code Général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la présentation de demandes en non-valeur n°4752330312 déposée par Monsieur TUAL Philippe Trésorier-receveur municipal du Bassin de LACQ.

CONSIDÉRANT que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées par Monsieur le Trésorier-receveur municipal dans les délais réglementaires ;

CONSIDÉRANT qu'il est désormais certain que ces créances ne pourront plus faire l'objet d'un recouvrement;

Rapporteur: Le Président du SIRP ABIDOS OS-MARSILLON

EXPOSE

Monsieur TUAL Philippe Trésorier-receveur municipal du Bassin de LACQ - présente au Comité Syndical plusieurs demandes d'admissions en non-valeur pour un montant global de 18,00 €, réparti sur 3 titres de recettes émis entre 2019 et 2021 sur le Budget Principal.

L'ensemble des procédures juridiques de recouvrement dont il dispose ayant été mises en œuvre, il est proposé au Conseil Syndical d'admettre en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet de cette demande n° 4752330312.

DÉCISION

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

Par 9 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION :

Registre des délibérations

Envoyé en préfecture le 06/03/2023

Reçu en préfecture le 06/03/2023

Publié le

ID: 064-256402579-20230220-2023_02-DE

Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique Os-Marsillon / Abidos

DÉCIDE d'admettre en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet de la présentation de demandes en non-valeur n° 4752330312 jointe en annexe, présentée par TUAL Philippe-Trésorier-receveur municipal du Bassin de LACQ - pour un montant global de 18,00 € sur le Budget principal.

PRÉCISE que les crédits nécessaires à l'admission en non-valeur sont inscrits au Budget Général 2023 à l'article 6541 – Créances admises en non-valeur.

Ainsi fait et délibéré à Abidos, les jour, mois et an que dessus.

Ainsi fait et délibéré à Abidos, les, jour, mois et an que dessus.

Nombres de membres en exercice : . . 10
Nombre de membres présents : . . 8
Nombres de suffrages exprimés : . . 9
Votes contre : . . 0
Votes pour : . . . 9
Date de convocation : . . . 06/02/2023

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Abidos le 20 février 2023

Le Président,

Se Regroupe de Regroupe